

POINTS DE VIGILANCE SUR LA SANTÉ



J'y vais ?

J'y vais
pas ?

L'EXOSQUELETTE
EN VITICULTURE

POINTS DE VIGILANCE SUR LA SANTÉ

- > Un exosquelette est un outil destiné à être utilisé en appui des mesures de prévention collectives déjà mises en place.
- > Il nécessite l'accord du salarié.
- > **L'utilisation de l'exosquelette doit cesser en cas de douleur ou d'intolérance exprimée par le salarié.**

> AVANT L'UTILISATION

- > Respecter l'ensemble des consignes du constructeur (cf indications de la notice), notamment pour le réglage adapté de l'exosquelette à chaque morphologie.
- > Privilégier un usage individuel. Il est plus facile et il évite des réglages inadéquats dans le temps.
- > Si le matériel est à usage collectif, respecter les règles de prévention d'hygiène sanitaire notamment en période de pandémie Covid.
- > Veiller à ce que le salarié, une fois équipé, conserve sa liberté de mouvements.
- > Informer l'usager que l'objectif de l'outil est la préservation de la santé et non l'augmentation de la production.
- > Suivant la nature des travaux réalisés, informer sur les règles de prudence à suivre liées à l'encombrement du matériel endossé ou aux ports de charges (modification des centres de l'équilibre), etc.
- > Veiller à une bonne hydratation en fonction de la sudation ou des conditions climatiques.

> PENDANT L'UTILISATION

Être attentif à :

- > Des douleurs générées quelle que soit leur localisation : dos, membres supérieurs/ inférieurs, articulations, ...
- > Des sensations de gêne respiratoire : sensation oppression, d'essoufflement.
- > Des sensations de brûlure au niveau des zones d'ancrage de l'appareil.
- > Des sensations d'engourdissement au niveau des membres supérieurs et/ou inférieurs.
- > Des troubles de l'équilibre suite à une modification des appuis.
- > Des gonflements (œdèmes) des extrémités.

> APRÈS L'UTILISATION

Repérer :

- > Les zones d'irritation
- > Une fonte musculaire sur un membre ou plusieurs

Pour aller plus loin



Site web : cphsct33.fr